

SEANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2024

REUNION PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2024

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Directeur général provincial assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H35'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 25 janvier 2024 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur le Gouverneur, Mme DEFRANG-FIRKET nous dit qu'elle arrivera plus tard.

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés :

M. LE PRESIDENT. – M. DELREZ, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. DELREZ, Conseiller provincial - M. RASSAA.

M. LE PRESIDENT.- Mme GAILLARD ?

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale.- Mme WISLEZ, Mme SAMEDI, Mme LEBEAU. M. MAGNERY et VANDEBURIE arrivent.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ, Chef de Groupe.- M. LEONARD.

M. LE PRESIDENT.- Thomas ?

M. CIALONE, Conseiller provincial.- Mme DEFRANG-FIRKET arrivera en retard. Mme Victoria VANDEBERG.

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE, Chef de Groupe.- Mme BASTIN, M. ERLER.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Chef de Groupe.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Chers Collègues, avant d'entamer nos travaux, je vous souhaite à toutes et tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Je sais qu'elle sera chargée pour beaucoup d'entre nous.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, comprenant les questions d'actualité.

Je vous rappelle qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur un dossier.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2023. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Monsieur Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2023).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Questions d'actualité

Document A05 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au Grand Théâtre de Verviers.

Document A06 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux emplacements vélos autour du B3.

Document A07 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux subsides POLLEC 2022 de la Région wallonne.

Document A08 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la réduction du nombre d'ASBL para-provinciales.

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2024

L'ordre du jour des questions d'actualité comporte quatre points.

Je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant. Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse. À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

Pour la première question A05, je donne la parole à Monsieur Hajib EL HAJJAJI.

M. Hajib EL HAJJAJI, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Dans la déclaration de politique provinciale de votre majorité, on peut lire : « La Province de Liège souhaite d'ailleurs installer un réseau de tiers lieux sur son territoire : Pôle Bavière, salle de l'OM, Grand Théâtre de Verviers, Latitude 50 à Marchin ».

Nous soutenons la création de ce type de lieu qui répond vraiment à des besoins de rencontres, d'échanges, de travail collaboratif entre des étudiants, des citoyens et/ou des associations.

Il suffit de voir d'ailleurs le succès de foule dans l'occupation du nouveau bâtiment B3 sur l'ancien site de Bavière inauguré le 24 juin 2023 dernier pour se rendre compte de l'urgence de créer de tels lieux sur notre territoire provincial.

Quelques chiffres, ça vous évitera de les donner à ma place, pour illustrer la fréquentation de ce projet d'envergure au 20 novembre 2023 : 120.000 visiteurs accueillis ; 120.000 emprunts réalisés ; une moyenne journalière de 1.400 visiteurs avec des pics de fréquentation de 2.000 par jour les mercredis et samedis ; 600.000 documents disponibles sur place. Et on donne une comparaison : 50.000 était le nombre annuel de visiteurs aux Chiroux.

Ma question est adressée aux membres du Collège provincial : qu'en est-il de la construction d'un tiers lieu sur le site du Grand Théâtre de Verviers comme annoncé dans votre Déclaration de Politique provinciale ?

Pour rappel, en 2023, l'attribution des différents chantiers a été mise en œuvre par le Conseil communal de Verviers et ce chantier ambitieux de rénovation d'un patrimoine culturel exceptionnel a reçu des confirmations de subventions importantes pour sa rénovation, tant de la Région Wallonne que de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je voudrais citer notamment la Fédération qui a octroyé pas moins de 13,5 millions d'euros au travers de la Ministre de la Culture, Mme Bénédicte Linard.

Une deuxième question : une allocation budgétaire est-elle prévue pour cette réalisation dans votre budget de 2024 ? Quel délai envisagez-vous pour une inauguration d'un tel espace socio-éducatif et culturel au Grand-Théâtre de Verviers et tant qu'à faire, pouvez-vous nous faire le point dans les autres lieux annoncés dans votre déclaration de politique provinciale ?

SEANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2024

Et enfin, quel est le rôle de la Province pour la suite des opérations de chantier, de restauration, de soutien au fonctionnement du Grand Théâtre de Verviers sur le long terme ?

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Je vous rappelle qu'un membre par groupe politique peut intervenir pendant 2 minutes maximum. Pas de demande d'intervention.

J'invite donc Monsieur Luc GILLARD, Député provincial-Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. Luc GILLARD, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général provincial, chers Collègues,

Monsieur le Conseiller EL HAJJAJI, vous interpellez notre Assemblée au sujet du projet de rénovation du Grand Théâtre de Verviers mené par la Ville de Verviers.

Pour ce faire, vous vous référez à l'actuelle déclaration de politique générale provinciale et à la volonté qui y est formulée en matière de développement d'un réseau de tiers lieux.

Comme vous l'indiquez, la fréquentation du nouveau site provincial B3 est très importante. Je reviendrai sur les chiffres lors des rapports d'activité. On va arrêter de s'échanger, les chiffres ont encore évolué depuis ce que vous aviez lu dans la presse. Je pense qu'elle témoigne d'abord de la qualité de ce projet, de cette infrastructure, de la qualité du travail fourni par les équipes provinciales pour faire vivre ce tiers lieu, mais aussi, je vous rejoins, de la nécessité de favoriser l'émergence d'autres lieux de cette nature sur notre territoire.

Pour autant, le processus de concrétisation de tels projets d'envergure est, vous le savez, jalonné de très nombreuses étapes administratives et financières. Le projet de rénovation du Grand Théâtre de Verviers ne fait malheureusement pas exception.

Vous nous demandez si une allocation budgétaire est prévue en 2024 pour traduire notre soutien à ce projet.

Mais Monsieur le Conseiller, la Province de Liège s'est positionnée dès 2015 en faveur d'un soutien à ce dossier de rénovation qui, je le rappelle, comprend deux volets distincts : d'une part, la restauration patrimoniale de la partie classée du bâtiment exceptionnel, d'autre part, des travaux d'aménagement et de rénovation.

Pour mémoire, la Province a déjà octroyé 1.000.000€ à ce chantier par le biais de la supracommunalité.

Cette somme a été entièrement liquidée comme suit. En 2017 : 507.310€ pour soutenir la 1^{ère} partie de la mission de l'auteur de projet qui consistait en une étude de programmation et de faisabilité architecturale technique et financière. Et en 2019 : 492.690€ pour soutenir la

SEANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2024

2^{ème} partie de cette mission qui consistait, quant à elle, à envisager les différentes pistes émergeant des volontés exprimées par la Ville de Verviers en matière de politique culturelle, des besoins du secteur dans la région et des potentialités offertes par le monument.

Par ailleurs, comme je l'ai dit, le projet revêt un volet patrimonial pour lequel nous sommes également engagés financièrement. Vous n'ignorez pas que, selon le décret wallon relatif à la restauration du Patrimoine classé, l'intervention provinciale en la matière ne peut être inférieure à 4% du coût des travaux éligibles à une subvention patrimoniale régionale.

Un accord-cadre entre la Ville de Verviers et la Région couvrant a été conclu pour la période 2017-2026. Celui-ci soutient les travaux de restauration pour un total de 13 millions €, vous le disiez, et couvre les exercices 2017, à 2026 à raison d'1.300.000€/an.

Le 12 décembre 2019, le Collège provincial a marqué un accord de principe sur l'octroi d'un soutien financier pour la rénovation patrimoniale de cet édifice, soutien patrimonial provincial alors estimé à 631.582,76 €. C'est précis.

D'autre part, le 06 juin 2019, Madame Alda Greoli alors Ministre de la Culture, octroyait quant à elle un accord de principe sur l'octroi par la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un soutien de 12.120.635 € à ce chantier.

Comme vous l'indiquez, à l'été 2023, les autorités communales verviétoises ont attribué les marchés publics de travaux utiles à la concrétisation de ce chantier d'importance. Elles en ont d'ailleurs informé les services provinciaux. Dans ce cadre, une actualisation du soutien régional pour le volet patrimoine a été initiée.

Lorsque l'AWAP aura statué sur les postes définitivement éligibles, le montant définitif de l'intervention provinciale précitée pourra lui aussi être définitivement établi.

Ce bref rappel sur les moyens déjà alloués par différents niveaux de pouvoirs à ce projet me permet donc de compléter votre interpellation qui, pour une raison que j'ignore, évoquait uniquement le soutien de la FWB confirmé par Madame la Ministre Linard à hauteur de 13 millions d'euros.

Quant au rôle de la Province pour la suite des opérations de ce chantier et le développement d'un tiers lieu sur le site, Monsieur le Conseiller, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à de très nombreuses reprises à cette tribune sur la réorganisation des missions provinciales et sur leur nouveau périmètre imposé dans notre reprise partielle des dotations communales aux Zones de secours.

Et j'espère que vous concéderez qu'à travers tous les orages traversés durant la présente législature, pour ne pas dire tempêtes, voir méga-phénomènes, puisque je vous rappelle ici, sans complainte aucune, la reprise précitée du financement aux zones de secours, la crise sanitaire, les inondations, l'accueil de réfugiés de guerre, l'inflation historique et l'explosion des coûts de l'énergie, le Collège provincial liégeois est resté mobilisé pour faire de la supracommunalité un métier encore plus central. Le champ culturel ne fait pas exception à cet engagement.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2024

L'objectif poursuivi par Verviers dans la transformation de ce lieu est un objectif qui nous est commun et qui l'est pour l'ensemble du territoire de la province de Liège : faire rayonner nos talents, leur offrir des lieux de création, de diffusion et surtout de rencontre avec les publics au sein de lieux protéiformes de vie et de culture.

Dès lors, comme dès les prémices de ce projet, la Province restera pleinement disponible pour la Ville de Verviers, je vous rappelle qu'elle seule oriente ce projet, afin de la soutenir, l'accompagner dans le développement de cette rénovation et lui conférer une dimension supracommunale pertinente.

Le Grand-Théâtre permettra en termes d'équipement, de thématiques abordées, d'approches et de disciplines, une offre diversifiée qui pourra mieux encore résonner avec le nuancier impressionnant des tonalités artistiques en présence sur notre territoire.

Ce chantier de rénovation devrait prendre fin en 2027, et la gestion du site devrait ensuite être confiée au Centre culturel de Verviers.

Ce dernier, via son futur contrat-programme, a sollicité une Action Spécialisée en Arts de la Scène, et ce, dès l'ouverture du lieu. Il projette une programmation à forte identité musicale concertée avec un ancrage local et une diffusion accrue.

Je vous rappelle que jusqu'à ce jour, même si elle est reprise au contrat programme d'un centre culturel, l'Action Spécialisée en Arts de la Scène n'est pas financée par la Province. Pour mémoire, notre mécanisme de soutien est le suivant : 7.000€/an pour l'action culturelle de base ; 7.240€/an pour son intensification.

Dans ce contexte, le Centre culturel de Verviers bénéficie actuellement d'un soutien provincial maximum.

Néanmoins, au-delà de l'aspect purement financier, des collaborations avec nos Services sont à l'étude, notamment avec Sphères sonores. Nos agents veillent à l'évolution du projet et aux propositions d'offre de services qui permettront de contribuer à faire rayonner l'outil une fois qu'il sera pleinement opérationnel.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial-Président. Une réaction ?

M. Hajib EL HAJJAJI, Conseiller provincial (à la tribune).- Tout d'abord merci pour vos réponses et merci aussi pour avoir dressé en séance publique l'historique du soutien de la Province par rapport à ce bâtiment qui est quelque chose que nous soutenons pleinement.

Mon intervention aujourd'hui avait deux objectifs : le premier c'était de pouvoir attirer votre attention sur l'augmentation impressionnante des coûts de rénovation pour un bâtiment de cette envergure.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2024

Lorsque j'ai commencé comme conseiller communal, la rénovation du Grand Théâtre c'était entre 15 et 25 millions d'euros aujourd'hui on a une discussion qui tourne autour de 50 à 60 millions d'euros.

La FWB a fait un effort, 10 millions annoncés, 3.5 millions en plus, j'espère, j'appelle de mes vœux, nous appelons de nos vœux parce que je pense qu'en matière de culture, nous avons un combat commun de pouvoir promouvoir l'émancipation, l'ouverture au monde, l'interrogation, l'esprit critique, j'appelle de mes vœux pour que la Province puisse augmenter ses aides au Grand Théâtre de Verviers.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Pour la deuxième question A06, j'invite Monsieur Marc MAGNERY.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Heureusement qu'on n'est pas encore plus de conseillers ECOLO présents aujourd'hui... parce que cela fait déjà 4 questions... blague à part...

Je reviens à la question, je vais vous interroger sur un aménagement cycliste qui vise à interroger la politique en matière de mobilité durable de cyclisme de manière un peu plus générale de la Province d'ailleurs, j'attire votre attention qu'on a remis un amendement budgétaire... dans l'objectif de faire un cadastre... Je fais le lien M. le Président.... un amendement budgétaire sur le même sujet et je tiens à souligner que j'aurais pu prendre un autre exemple qui est la disparition de l'installation ici à l'entrée du bâtiment depuis les Fêtes de Wallonie.

Mais je reviens à ma question pour satisfaire le Président de séance.

En tant qu'écologistes, nous avons été interpellés par de nombreux citoyens sur la pertinence des infrastructures cyclistes aux abords du site B3 dont le succès a été précédemment mentionné. En effet, des arceaux vélos sont présents mais ils semblent être le fruit d'une réflexion sur la place du cycliste digne des années 2000.

Plusieurs fois, j'ai pu moi-même constater la difficulté de trouver un arceau libre. Alors, c'est une excellente nouvelle en fait, le site est attractif et les citoyens s'y rendent en vélo mais les emplacements prévus semblent être en quantité insuffisante.

Ensuite, des pinces-roues ont été installés à l'arrière du bâtiment. C'est une excellente intention. Cependant, il s'agit justement d'un type de dispositif à éviter d'après le GRACQ. La Province devrait plutôt miser sur une collaboration et l'expertise d'un groupement comme le GRACQ pour développer des infrastructures de qualité et pertinentes eu égard de l'expérience des cyclistes.

Pour conclure, le site internet du B3, dans sa partie mobilité, mentionne ceci : « [...] le bâtiment proposera prochainement un parking spécifique couvert et sécurisé. »

D'où mes trois questions : ce nouvel aménagement a-t-il été concerté avec des

SEANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2024

associations d'usagers comme le GRACQ, mais ça peut être d'autres associations bien évidemment, et répond-il aux bonnes pratiques prônées par la Région wallonne ? Deuxième question, quand est envisagée la fin des travaux ? Ont-ils seulement commencé ? Troisième question, l'aménagement de ce parking spécifique couvert et sécurisé sera-t-il dans le sous-sol du B3 ou à l'extérieur ?

Merci pour votre réponse M. le Député.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. J'invite Monsieur André DENIS, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues, Monsieur le Directeur général,

Monsieur le Conseiller provincial, dès le départ, la construction de cette nouvelle infrastructure a intégré la mobilité douce, on parle du B3. En effet, une réflexion a été menée entre chaque acteur public et privé participant au projet. L'objectif étant de faciliter les déplacements des liégeois et liégeoises ainsi que de prôner la multimodalité. D'ailleurs, c'est pour cela que des arrêts de bus et de tram vont être placés à des endroits stratégiques dans le quartier de Bavière. Les vélos n'ont pas été oubliés, point spécifique sur lequel vous m'interrogez aujourd'hui.

Tout d'abord, au niveau du manque d'emplacements extérieurs, je vous rappelle que les installations pour vélos sur le boulevard de la Constitution et la Place des Arts concernent le projet de la Ville de Liège et, effectivement, compte tenu du succès du B3, le nombre de ces emplacements s'est avéré insuffisant. C'est pourquoi la Province de Liège a installé provisoirement des racks de récupération, appelés « pincés roues », dès l'ouverture du bâtiment. Ils ont été supprimés depuis et remplacés par 27 arceaux en U inversés tel que le préconise le GRACQ, pour Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes Quotidiens, pour un montant de 3.500 €.

A ces emplacements, il convient d'y ajouter les 34 emplacements actuels localisés au sous-sol du B3, dont 4 avec possibilité de rechargement électrique, installés provisoirement pour rencontrer les besoins apparus très rapidement, vous le soulignez, après l'ouverture du complexe.

Le Collège provincial a attribué deux marchés de travaux fin 2023 pour satisfaire la proposition d'aménagements spécifiques aux bicyclettes. Les entreprises sont désignées et effectuent en ce moment les études de stabilité et d'exécution. Les travaux pourront débuter, si les conditions climatiques le veulent bien, très rapidement.

Il y est prévu, premièrement, un agrandissement du local vélos et trottinettes, dans le parking situé au sous-sol, au profit des usagers extérieurs et du personnel. Un montant de 96.055€ est prévu, en plus de 10.000€ de matériaux pris en charge par la Régie provinciale. Un total de 53 emplacements vélos sera mis à disposition, sécurisés, avec bornes de rechargement et, pour le personnel provincial, la présence de douches, vestiaires et casiers.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2024

Deuxièmement, un auvent sera placé à l'extérieur du bâtiment, représentant un investissement provincial de 129.154 €. Cet espace a été conçu suivant la zone maximale disponible sur l'esplanade arrière, en tenant compte des futurs aménagements du complexe de Bavière. Les 31 emplacements futurs seront éclairés, surveillés et sécurisés, pour une partie d'entre eux, via un badge d'accès.

Prochainement, ce seront donc 84 emplacements qui seront mis à disposition des visiteurs et du personnel à l'intérieur comme à l'extérieur du site. Evidemment, en fonction de l'utilisation des infrastructures, une augmentation du nombre de stationnements « vélos » au sous-sol pourrait être envisagée dans le futur, moyennant la suppression d'emplacements « voitures ».

En ce qui concerne les recommandations régionales et les bonnes pratiques, nos architectes et ingénieurs ont respecté toutes une série de points afin de garantir le service offert. Parmi celles-ci, un marquage au sol spécifique, des pentes de moins de 16% pour accéder au sous-sol, des dimensions de portes d'accès adaptées, la sécurisation par caméras et grillage, une disposition des racks vélos « en bataille » ou encore des supports correspondant à toutes les normes existant en la matière pour faciliter et optimiser le confort d'utilisation.

Voilà Monsieur Magnery, vous aurez compris que tout est mis en œuvre pour assurer aux utilisateurs du B3 un accès « vélo » digne de l'infrastructure qui les accueille et le succès qu'il rencontre.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial. Une réaction Monsieur MAGNERY ?

M. MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Je vous remercie M. le Député pour votre réponse complète. Je tiens quand même à m'étonner, on est en 2024, le site a ouvert en 2023, c'est quand même fou qu'on ait à prévoir une augmentation de l'infrastructure cycliste alors que c'est un objectif qu'on voit désormais partout, on sait que c'est vers là qu'on va et donc quand on prévoit une infrastructure, on doit vraiment la prévoir de manière durable et ce qu'on veut en province de Liège et c'est ce que semble dire vos programmes, votre Déclaration de politique provinciale, plus de mobilité douce, plus de vélos... Alors essayons de ne pas chaque fois venir avec des emplâtres sur une jambe de bois, essayons directement de mettre une belle prothèse dernier cri.

Je vous remercie quand même pour cette politique volontariste, pour ce sparadrap qui a l'air bien complet pour le B3, je vous invite quand même à ce que cette politique volontariste pour le cyclisme elle soit généralisée et je reprends le petit exemple où le Président m'a coupé tout à l'heure. Depuis les Fêtes de Wallonie, on a enlevé ici les vélos qui étaient disponibles en location et qui permettait aussi de les attacher, c'est un petit détail mais ça montre aussi que la politique de mobilité douce, elle doit s'envisager partout tout le temps, elle doit devenir un réflexe généralisé pour notre institution.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2024

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Pour la troisième question A7, je donne la parole à Madame Sandrina GAILLARD

Mme Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, M. le Directeur général, chers Collègues.

Tout d'abord, mes meilleurs vœux à chacune et chacun d'entre vous mais aussi au personnel provincial.

En décembre 2022, j'interrogeais le Collège sur l'appel POLLEC 2022. Pour rappel, la Région Wallonne avait relancé le 20 octobre 2022 un appel avec un volet supracommunal : cet appel visait à subsidier des Coordinateurs POLLEC supracommunaux pour la mise en place d'un service de soutien aux communes dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des Plans Energie-Climat.

Les structures supracommunales wallonnes qui souhaitaient proposer un service d'accompagnement pourraient bénéficier d'un soutien financier correspondant à 75 % du coût de l'expertise interne pour trois années de recrutement.

Le Collège avait répondu qu'il avait ou allait déposer sa candidature à cet appel. Je pense que la candidature a été acceptée.

Mes questions sont assez simples : quel est le montant du subside ? Combien d'équivalents TP vont être subsidiés et/ou seront engagés ? Quelles seront leurs tâches ? Quels retours y aura-t-il vers les Communes et vers les Conférences d'Arrondissement ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne.

J'invite à nouveau Monsieur André DENIS, Député provincial, pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Madame la Conseillère provinciale, à l'image de ce que vous aviez fait en décembre 2022, vous m'interrogez sur POLLEC et l'appel à candidature renouvelé par la Région wallonne. Je vous remercie pour votre intérêt sur le sujet car cela me permet de mettre en lumière l'accompagnement qu'effectue la Province au profit des Communes et du climat.

Vous le savez probablement, la Politique locale Energie et Climat veut soutenir les entités locales à la transition énergétique et la lutte contre les changements climatiques, ceci au travers d'une entité supracommunale : la Province.

L'appel à candidature s'étant terminé en janvier 2023, notre Institution s'est vue à

SEANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2024

nouveau retenue comme coordinatrice du programme. Je remercie d'ailleurs la Région wallonne. J'en félicite par ailleurs les services qui y ont travaillé !

Cela nous permet aujourd'hui, et jusqu'en octobre 2026, de prétendre à plusieurs choses. La première est un subside financier, correspondant à 75% du coût de l'expertise interne. Nous avons, au service Développement Durable, deux équivalents temps plein pour accompagner les Communes. Un appel externe existe pour recruter une troisième personne : tout candidat intéressé peut donc y postuler. Le subside régional s'élèverait donc à un total 432.000€ pour 3 années et pour ces trois agents. Une capacité en personnel bien utile puisque la structure provinciale accompagne désormais 44 Communes du territoire !

Vous me demandez aussi, Mme Gaillard, ce que fait un coordinateur POLLEC. En tant que gestionnaire de projet et référent pour les coordinateurs communaux, il identifie leurs besoins et y apporte des solutions ; il forme et anime de manière participative les réunions entre coordinateurs ; il est l'interface entre la Région et les entités locales, en l'occurrence les Communes ; il fait part de bonnes pratiques auprès des Communes ; il vulgarise la stratégie et les enjeux énergétiques et climatiques ou encore, il met en réseaux les différents acteurs du territoire.

Enfin, il assure l'accompagnement et le bon suivi du PAEDC, Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat. Il s'agit d'un outil, d'un plan d'action, développé par chaque Commune et qui permet de définir leur propre vision, à long terme, du territoire et de ses objectifs d'efficacité énergétique et de production renouvelable.

Le bénéfice pour les Communes, c'est donc tout ce que je viens de citer : un appui technique et administratif, une mise en réseau ou encore des formations sur les bonnes pratiques en faveur du climat et de la transition écologique sur leur territoire.

La Province de Liège, dans ce cadre, assure à nouveau et comme il lui est de plus en plus demandé, son rôle d'acteur supracommunal, de coordinateur au profit des Communes.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial. Pas d'intervention ? Non.

Nous pouvons donc passer à la quatrième et dernière question A08. Je donne la parole à Monsieur Marc MAGNERY.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Quel livre avez-vous sur votre table de nuit ? Oui, M. le Président, je m'é gare encore un petit peu... Mais juste deux phrases.

Moi, tous les soirs, je lis une page de ceci... C'est hautement instructif. La Déclaration de politique provinciale et quand quelque chose m'y plait, il me plait de voir quelle a été l'action du Collège et son bilan sur cette promesse et donc dans la déclaration de politique générale

SEANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2024

provinciale de la majorité PS-MR, on peut lire à la page 7 sous le titre « Regagner la confiance en répondant aux attentes » ceci : « Plus de transparence au sein de la gestion publique sera un leitmotiv du Collège provincial. Ainsi, celui-ci prendra résolument l'option de réduire, autant que cela soit possible, le nombre des ASBL para-provinciales en recourant notamment à la mise en régie, lorsque la loi l'autorise. »

Pouvez-vous, du coup, faire le bilan de cette promesse visant à regagner la confiance ? De combien d'ASBL para-provinciales êtes-vous parvenu à réduire le nombre ? Sur combien au départ ? Et lesquelles sont concernées ? Prévoyez-vous encore des actions d'ici la fin de législature dans ce domaine ?

Enfin, une question vraiment politique : estimez-vous votre promesse tenue ?

Merci pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial.

J'invite Monsieur Claude KLENKENBERG, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. Claude KLENKENBERG, Député provincial (de son banc).- Merci Monsieur le Président. C'est vrai que j'ai le même document que lui mais il n'est pas sur ma table de chevet... je crois qu'il est dans mon bureau.

Je pense que vous avez raison, ce que nous nous sommes engagés, nous allons le respecter et je vais vous citer quelques exemples et non seulement quelques exemples mais aussi je vais citer quelques structures que tout au long de la législature, nous avons décidé de supprimer.

Monsieur le Conseiller provincial, Monsieur MAGNERY, vous m'interrogez au sujet de la réduction du nombre d'ASBL para-provinciales depuis le début de la législature.

Avant de répondre à votre question, je me permets de vous renvoyer à la réponse que j'avais déjà formulée à cette tribune en novembre dernier, lors de la session budgétaire, à la même question qui m'était posée par notre collègue, Mme VANDEBERG. Ça vous ne l'avez pas retrouvé dans le document ? M. MAGNERY, vous ne l'avez pas retrouvé ça dans votre document...

Toutefois, par respect pour votre intérêt pour nos travaux, c'est avec plaisir que je vous y réponds à nouveau.

Tout au long de cette législature, M. MAGNERY, vous avez pu constater une réduction du nombre d'ASBL et autres structures provinciales.

Ainsi entre 2018 et 2024, nous serons passés de 96 structures à 51. Parmi ces structures qui disparaissent, citons entre autres : l'Office Provincial des Métiers d'Art, le Centre d'Etudes et de documentation sociales, l'ASBL Maison des Sports ou encore la Régie provinciale autonome d'édition.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2024

Pour ce qui concerne plus précisément cette dernière, dont j'avais la charge, je rappelle que celle-ci a été créée en 2013 et a fait l'objet d'une liquidation eu égard à son déficit régulier. Cette dissolution a pris un certain nombre de mois, au vu de la complexité des opérations et de la « Première » que constituait cette opération pour une régie autonome au niveau wallon. Cette étape a été actée définitivement par notre Conseil en novembre 2023, vous vous en souvenez sûrement.

Elle se traduit concrètement par la création d'un nouveau service provincial, appelé Pôle Publications et ce, sans mettre l'emploi en péril. En tant que support, ce nouvel outil assure la réalisation de publications visant à valoriser les missions et les actions de la Province de Liège, toutes thématiques confondues : histoire, patrimoine, tourisme, livre d'art, bande dessinée..., qu'elles soient commercialisées ou pas.

Cette dissolution a permis d'engranger une recette de plus de 300.000 € au budget 2023, sans pour autant mettre un terme aux beaux projets s'inscrivant toujours dans les missions d'intérêt provincial. Citons en exemple, je sais que c'est important pour Luc aussi, l'ouvrage « Bavière, un hôpital dans la Ville », ouvrage qui couvre quatre siècles d'histoire de l'hôpital sur le site du désormais bien connu « B3 ».

Pour le seul mois de décembre, ce livre a rapporté un chiffre d'affaires de près de 7.000€, uniquement sur les ventes en librairie.

Vous m'interrogez quant au projet en cours. Oui il y en a. Je citerai en exemple le Centre d'entraînement et de formation de haut niveau de football, CREF, ASBL régionale. Ainsi au 1^{er} janvier 2024, nous avons repris l'entière gestion du site et donc rapatrié cet outil dans le giron provincial. Les opérations de dissolution se poursuivront durant l'année. Je pourrais encore ajouter dans ce chapitre un autre exemple Liège Europe Métropole.

J'en viens maintenant à votre question, je suppose que c'est ça exactement votre question : estimez-vous votre promesse tenue ? Sans grande surprise, je vous répondrai. Oui. Pouvait-on faire encore mieux ? Sûrement, tout est perfectible et rien n'est figé... mais je vous dirai aussi que nous n'avons pas voulu supprimer pour supprimer de façon dogmatique, nous avons examiné au cas par cas les avantages et les inconvénients. Il ne suffit pas de décider pour que cela prenne effet immédiatement. Il y a de nombreuses étapes juridiques et administratives à respecter.

Pour conclure, je vous rappelle que toutes ces restructurations n'ont eu aucun impact sur le personnel provincial ou de ces ASBL.

Et enfin, un chiffre parle pour nous : nous constatons une diminution de 47 % des structures para-provinciales.

Je terminerai en vous rappelant que « quels que soient les efforts que l'ont fait, toute chose demeure perfectible ». Et je reste à votre disposition en cinquième Commission pour continuer à débattre du sujet.

Je vous remercie pour votre attention.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2024

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Monsieur Marc MAGNERY.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, et merci Monsieur le Député pour votre réponse qui, je tiens à le souligner, répond parfaitement aux questions posées, ce qui n'est pas toujours le cas et qui en plus, est plutôt, en tous cas si tout ce que vous avez dit est vrai et j'ai la naïveté de le penser, est plutôt satisfaisant.

Donc voilà, nous vous encourageons à continuer dans cette voie et pour les autres, nous continuerons à lire ceci donc, tenez-vous prêts.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

VI.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**Document 23-24/130 : Modification de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations : remplacement de Monsieur Didier NYSSSEN, Conseiller provincial.**

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 23-24/130).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et n'a soulevé aucune question. C'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote et comme l'informatique ne nous aide pas beaucoup dans le cadre de nos votes ici, je demanderai peut-être à chaque Conseiller de bien lever la main pour donner son vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/131 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion

SEANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2024

conclu entre la Province de Liège et l'asbl « MNEMA » – Exercice 2022/Prévisions 2023.

Document 23-24/132 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat-programme 2018-2022 conclu avec l'asbl « Centre Lyrique de la Communauté Française – Opéra Royal de Wallonie » (ORW) – Exercice 2022/Prévisions 2023.

Document 23-24/133 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Société Royale d'Encouragement à l'Art Wallon » – Exercice 2022/Prévisions 2023.

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Points 4, 5 et 6 de l'ordre du jour (documents 23-24/131 à 133) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 2 absentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Monsieur Marc MAGNERY, Conseiller provincial (de son banc).- Monsieur le Président, il y avait une question sur le document 132 dont j'ai fait rapport mais ce n'est pas très grave.

M. LE PRESIDENT.- Moi je ne l'ai pas mais s'il y a une question...

M. Marc MAGNERY, Rapporteur (à la tribune).- Si je ne me trompe pas en tous cas mais les membres de la Commission me corrigeront s'il le faut.

Donc, concernant le document 132, un Commissaire s'est interrogé sur une phrase spécifique de l'analyse financière concernant un ratio. Le ratio n'était pas compris et en plus, il y avait une phrase qui laissait sous-entendre dans cette analyse financière qu'on pourrait vouloir supprimer ce subside.

C'est juste hein, en fait ?

M. Serge CAPPÀ, Chef de groupe (de son banc).- Oui oui !

M. Marc MAGNERY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur CAPPÀ. Et donc il a été répondu à ce Commissaire qu'en fait, c'était une exigence de présentation qui était donnée par la Cour des Comptes. Le ratio évoque la part de subventionnement public pour que l'institution puisse fonctionner. Il n'est nullement question évidemment de vouloir supprimer ce subside. En fait, la phrase telle quelle est un élément de délibération supplémentaire mis à la disposition des Conseillers afin de faciliter et d'améliorer leur délibération.

Votre troisième Commission vous propose d'accepter ce document avec 9 voix pour et 2 abstentions.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Et bien. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 23-24/134 : Subsidés supracommunaux 2023 – Octroi d'une subvention pour le projet « Réactivation de la Ligne 125A – Réseaux Express Métropolitain (Ateliers centraux et Passage sur Voies) » ayant obtenu une promesse de principe antérieurement.

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 23-24/134).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 2 absentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2024

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/AB/01 : Amendement budgétaire : Analyse du budget provincial en budget sensible aux genres.

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour (document 23-24/AB/01).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission. J'invite le rapporteur, Mme Deborah COLOMBINI, à nous en faire connaître les conclusions.

Mme Deborah COLOMBINI, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Donc, le groupe ECOLO en 2019 déposait un amendement visant à envisager les budgets sous le prisme du genre et demande maintenant ce qu'il en est du suivi qui a été apporté.

Et bien, le suivi qui a été apporté réside en une analyse effectuée au niveau des Affaires sociales et Santé et on constate que les services sont majoritairement saisis ou consommés par les femmes. On note un certain nombre de campagnes comme les campagnes « Ruban blanc », « Cancer du sein », « Endométriose », « Lutte contre les violences intrafamiliales ».

Il y a peut-être l'aspect « Médecine du Sport » qui fait exception à cette offre de services auxquels répondent majoritairement les femmes.

Donc, les budgets sont naturellement genrés et la volonté est plutôt de chercher à toucher les minorités que les femmes envers et contre tout qui, de facto, répondent déjà aux services.

Du point de vue du sport, la Province adopte une philosophie en termes de soutien porté à la formation des jeunes. La balle n'est donc pas dans notre camp mais dans celui des clubs, même si la Province soutient activement les clubs féminins comme les Panthers et accueille par ailleurs, une étape du Tour de France féminin.

Au niveau du foot, il y a une réflexion qui est actuellement menée pour développer des actions visant au développement du sport, du foot féminin.

Quant à une étude sur l'investissement genré en matière de sport, elle ne serait pas représentative vu qu'il y a moins de clubs féminins.

L'amendement est donc rejeté avec 3 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission qui s'est prononcée en faveur d'un rejet de cet amendement ? Le groupe PS, le groupe MR, M. NYSSSEN.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB

Qui s'abstient ? Le groupe LES ENGAGÉS-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document 23-24/AB/02 : Amendement budgétaire - Dénombrement du mal logement.
(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour (document 23-24/AB/02).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission. J'invite le rapporteur, Mme BASTIN à nous en faire connaître les conclusions mais je suppose que son Chef de groupe va faire le nécessaire.

M. Luc LEJEUNE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues. Vous imaginez que c'est Astrid BASTIN qui vous parle.

(Rire)

La Commission s'est rassemblée ce mardi à 17h00 au Palais provincial.

Une Conseillère explique sa demande d'amendement budgétaire. Elle aimerait avoir une vision d'ensemble sur toute la province concernant le dénombrement de mal logement. Ce chiffre n'existe pas et cela pour aider à évaluer les besoins sur notre arrondissement.

Il existe en fait pour la région de Huy-Waremme. Pour Huy-Waremme le cadre est déjà opérationnel il suffit de le transposer pour les deux arrondissements : l'arrondissement de Liège et l'arrondissement de Verviers.

Il lui est répondu que l'Administration a été sollicitée, que nous ne sommes pas équipés pour cela, cela sort du cadre mais qu'il y a l'Observatoire des Sans-abris. Il ne faut donc pas faire de doublons.

La Conseillère insiste en disant que c'est dommage car la méthodologie existe et a fait ses preuves dans l'arrondissement de Huy-Waremme.

Il lui est alors répondu que l'Administration va se pencher sur la question pour essayer de voir ce qui est réalisable, et solliciter le CPMS de Liège et de Verviers afin de combler les données manquantes et pouvoir réaliser le cadastre.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2024

La proposition d'amendement a été votée avec 3 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission qui s'est prononcée en faveur d'un rejet de cet amendement ? Le groupe PS, le groupe MR, M. NYSSSEN.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document 23-24/136 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Aide Familiale Liège Huy Waremme » – Exercice 2022/Prévisions 2023.

Document 23-24/137 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Médical Hélicopté » (CMH) – Exercice 2022/Prévisions 2023.

Document 23-24/138 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Moi Aussi, je joue au Ping !!! » – Exercice 2022/Prévisions 2023.

Document 23-24/139 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Challenge Jogging Province de Liège » – Exercice 2022/Prévisions 2023.

Document 23-24/140 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Liégeois de Promotion de la Santé » – Exercice 2022/Prévisions 2023.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 10, 11, 12, 13 et 14 de l'ordre du jour (documents 23-24/136 à 23-24/140) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces cinq documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2024

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

M. Didier NYSSSEN, Conseiller provincial (de son banc).- Je veux signaler que je quitte l'assemblée pour le point 12 Monsieur le Président, je suis administrateur de l'ASBL.

M. LE PRESIDENT.- Ok ! Merci, nous en prenons acte. Pas d'autre intervention ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 23-24/141 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Plate-forme psychiatrique liégeoise » dans le cadre de l'organisation d'un colloque sur la thématique de l'accompagnement psychosocial des personnes âgées.

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour (document 23-24/141).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 absentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SEANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2024

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/142 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Aux Sources » – Exercice 2022/Prévisions 2023.

Document 23-24/143 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « REBONDS » – Exercice 2022/Prévisions 2023.

Document 23-24/144 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Compas Format » – Exercice 2022/Prévisions 2023.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 16, 17 et 18 de l'ordre du jour (documents 23-24/142 à 23-24/144) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces trois documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Isabelle GRAINDORGE, à nous en faire connaître les conclusions.

Mme Isabelle GRAINDORGE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre troisième Commission s'est réunie ce lundi 22 janvier 2024. Des questions sont posées au sujet des 3 rapports d'évaluation annuels relatifs aux contrats de gestion conclus entre la Province et les asbl « Aux Sources », « Rebonds » et « Compas Format » portant les références 23-24/142, 143 et 144.

Un Commissaire aurait voulu avoir une info pour les 3 rapports sur le nombre d'équivalents temps plein par fonction comme par exemple secrétaire, juriste, etc.

Il est répondu qu'il s'agit principalement de fonctions plutôt pédagogiques comme des éducateurs et que l'info sera communiquée. Il fait également remarquer que le calcul bilantaire suivant les cas est assez impressionnant.

Il est répondu que le calcul est en fonction de l'élève pris en charge qui est assez spécifique et qu'il faut tenir compte aussi de la durée. En effet, on comprend facilement le ratio mais on n'a pas la durée d'accueil.

Il ne faut pas oublier aussi qu'il s'agit de 3 sites, 3 implantations. Ce sont des emplois directement subventionnés et pour qui la subvention de la Province n'est qu'un complément.

Un autre Commissaire demande un complément d'informations sur le but de l'ASBL

SEANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2024

« Compas Format ». En effet dans le rapport il y fait mention que suivant l'article 2 de ses statuts, l'asbl a pour but : « l'action dans le domaine des ressources humaines. Ce faisant, elle prônera la défense et l'illustration de l'histoire et des activités des Compagnons Serruriers Enfants de Salomon affiliés. »

Il est répondu qu'en fait cela fait partie des bases fondatrices de l'asbl qui était un genre de compagnonnage comme il en existe en France.

Une remarque est également faite par rapport à l'adresse du siège de l'asbl « Aux Sources » car il fait mention de 4500 Liège. Il est répondu évidemment que c'est une erreur et que c'est bien 4500 Huy.

C'est donc à l'unanimité que votre troisième Commission vous propose d'adopter ces points.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 23-24/145 : IPEA La Reid – Donation de deux classes de type « conteneurs » à l'asbl « Cercle Equestre de la Fagne Saint-Remacle », pour les besoins de la section équine de l'établissement provincial.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour (document 23-24/145).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Marc MAGNER, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Marc MAGNEY, Rapporteur (à la tribune).- C'est toujours les mêmes qui bossent ici....

Merci Monsieur le Président.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2024

Ce lundi 22 janvier, votre troisième Commission s'est réunie pour délibérer sur les points susmentionnés par le Président.

Une seule question a été posée : un Commissaire s'est interrogé et s'est étonné sur le fait qu'on mette à disposition de ce préfabriqué, en fait le préfabriqué est insalubre.

Il lui est répondu que, en fait, le préfabriqué n'est pas insalubre mais jugé vétuste et surtout, la personne qui souhaite l'acquérir est demandeuse et connaît bien l'état de celui-ci et donc l'a jugé comme utile à son activité.

Votre troisième Commission vous propose d'accepter ce document à l'unanimité.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/AB/03 : Amendement budgétaire : Cadastre des abris et dispositifs permettant aux travailleurs et utilisateurs des bâtiments provinciaux la pratique du vélo au quotidien.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour (document 23-24/AB/03).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission. J'invite le rapporteur, M. Guy DUBOIS à nous en faire connaître les conclusions.

M. Guy DUBOIS, Rapporteur (à la tribune).- Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

Votre quatrième Commission s'est réunie lundi 22 janvier au Val-Benoit.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2024

Donc, le document 23-24 /AB/03 « Amendement budgétaire » déposé par Murielle Frenay concernant des abris et dispositifs permettant aux agents et utilisateurs des bâtiments provinciaux et permettant une pratique du vélo au quotidien.

Réponse du Député : « La mobilité à vélo fait bien partie de nos préoccupations provinciales. Ainsi, sans compter les abris à vélos installés sur les parkings d'EcoVoiturage que nous créons pour les Communes, 32 sites provinciaux sont équipés de presque 350 racks à vélos, chiffre qui progresse d'année en année. Sur ces 32 sites, 8 offrent le rechargement électrique.

En outre, nous avons déployé une flotte de vélos électriques partagés au profit des agents afin de circuler aisément d'un site à l'autre : Val Benoit, bâtiment Opéra, Maison des Sports, etc.

Notons tout de même que face à ces initiatives d'équipement cycliste, ce qu'il manque parfois c'est l'adhésion et l'engouement pour la mobilité à vélo. On accroît donc le nombre d'installations au fur et à mesure d'une demande exprimée, si nous en constatons le besoin.

Enfin, pour faciliter l'usage, nous veillons à proposer douches, vestiaires, abris intérieurs ou encore casiers au sein des bâtiments que nous concevons.

Le vélo est donc bel et bien considéré dans le développement de tout projet touchant au patrimoine provincial, au profit des agents. Un cadastre est d'ailleurs disponible, et permet de se rendre compte des besoins utiles à la pratique, tout en traduisant la réalité des choix portés par nos agents en termes de transport. »

Le point a été voté par 8 voix contre et 1 voix pour.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. MAGNERY.

M. MAGNERY Conseiller provincial (à la tribune).- Travailler plus pour gagner plus et pourtant, le jeton sera le même pour tout le monde aujourd'hui.

Blague à part, sur la réponse du Député sur le fond, c'est intéressant parce qu'on l'entend, il manque de l'engouement pour cette mobilité douce et je voulais quand même rapidement faire cette petite remarque qui est essentielle quand on parle de mobilité douce, c'est que c'est l'offre qui précède la demande.

C'est-à-dire, on installe les infrastructures, on n'attend pas que les cyclistes se fassent renverser pour se dire qu'il faudrait ajouter des pistes cyclables et des emplacements vélos, je donne encore un petit exemple : on ne construit pas un pont parce qu'on a vu des gens traverser à la nage la Meuse, on sous-entend le besoin d'un point et les gens vont spontanément se mettre à l'utiliser. Donc les infrastructures cyclistes c'est pareil, il faut les construire et l'engouement viendra. N'attendons pas l'engouement avant de construire.

Merci.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2024

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission qui s'est prononcée en faveur d'un rejet de cet amendement ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document 23-24/AB/04 : Amendement budgétaire : Projet pilote de création d'une ombrière de parking.

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 21 de l'ordre du jour (document 23-24/AB/04).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission. J'invite le rapporteur, Madame Marie MONVILLE à nous en faire connaître les conclusions.

Mme Marie MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Donc, l'amendement budgétaire concerne le lancement d'une étude pour la création d'un projet pilote de toit photovoltaïque au-dessus des parkings provinciaux a été examiné en Commission ce lundi.

Alors, le Député fait part de son attention pour les énergies renouvelables et prend soin de présenter les enjeux liés à ce type d'installation au vu du patrimoine provincial.

Alors, il rappelle que les ombrières peuvent en effet accueillir des panneaux photovoltaïques, ce qui permet de profiter de rentabiliser les surfaces destinées aux parkings.

Cependant, d'un point de vue technique, l'installation de structures métalliques et la création des fondations de celles-ci sont coûteuses. De plus, une révision de l'entièreté des sols et du revêtement des surfaces est alors nécessaire.

Il y a aussi une obligation de récupérer les eaux et créer un bassin d'infiltration.

Au niveau du rendement, il y aura retour sur investissement, il s'avère plus long, environs 60 ans plus long que lorsqu'on utilise les toitures des bâtiments provinciaux pour installer des

panneaux.

Cette option est privilégiée par les services provinciaux et actuellement, une surface totale de 6129m² de panneaux photovoltaïques sur le toit de 16 bâtiments provinciaux permet de produire 970 kilowatts-crête, ce qui correspond à fournir plus de 240 ménages pendant 1 an en électricité.

Pour ces diverses raisons, la Province prospecte d'autres systèmes qui créent de l'ombre tels que la végétalisation haute-tige lorsqu'on crée des aménagements pour les abords de parkings, ce qui apporte, en outre, un rafraîchissement des zones urbanisées et augmente la biodiversité de ces espaces.

L'optimisation de l'espace et la diminution des îlots de chaleur est donc bien au centre des réflexions. Le travail déjà effectué qui concerne le placement de panneaux doit être ici considéré par rapport à cette intervention.

Au vu de ces différents éléments, le rejet de l'amendement a été proposé et le point a été voté à 1 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission qui s'est prononcée en faveur d'un rejet de cet amendement ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document 23-24/AB/05 : Amendement budgétaire : Création d'une Fresque du climat pour la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour (document 23-24/AB/05).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission. J'invite le rapporteur, Madame Vinciane SOHET, à nous en faire connaître les conclusions.

Mme Vinciane SOHET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, moi aussi

SEANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2024

je travaille un peu...

Concernant l'amendement budgétaire « Création d'une Fresque du climat pour la Province de Liège », Monsieur le Député remercie le dépôt de cet amendement malgré l'absence de l'auteur.

Il explique qu'il fait doublon avec des actions déjà mises en place, telle que la conférence de Cyril DION en septembre dernier ainsi que justement des fresques du climat.

Les coûts sont pris en charge par le Département d'Europe Direct et le Service du Développement durable. D'autres fresques seront organisées.

Au vu de ces éléments, M. le Député propose soit le retrait de l'amendement soit son rejet vu les montants déjà engagés et disponibles pour cette activité.

L'amendement a été rejeté par 8 voix contre, 1 voix pour et 0 abstention.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Madame GAILLARD.

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale (de son banc).- Je voulais faire juste une petite remarque : parfois je travaille !

M. Pol HARTOG, Conseiller provincial (de son banc).- *inaudible*.

M. LE PRESIDENT.- C'est bien ! D'autres remarques ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission qui s'est prononcée en faveur d'un rejet de cet amendement ? Le groupe PS, le groupe MR, M. NYSSSEN.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO

Qui s'abstient ? Le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document 23-24/146 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Radio-Télévision-Culture » dans le cadre de l'émission « Rat des Villes, Rat des Champs » – Année 2024.

SEANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2024

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l'ordre du jour (document 23-24/146).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/147 : Octroi de subventions en matière d'Infrastructures et de Développement Durable – Proposition de convention entre la Commune de Burg-Reuland et la Province de Liège relative à la réalisation de travaux pour l'aménagement d'un parking d'EcoVoiturage et d'une aire de convivialité à Grüffligen, à côté de la N62 à Burg-Reuland.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 24 de l'ordre du jour (document 23-24/147).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SEANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2024

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/148 : Organisation du concours « Meilleur Glacier de la province de Liège » – Approbation du règlement de participation – Cellule d'accompagnement des producteurs locaux – Pôle Agriculture et Ruralité.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 25 de l'ordre du jour (document 23-24/148).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/149 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière pour l'Ambève » – Exercice 2022/Prévisions 2023.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour (document 23-24/149).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 23-24/AB/06 : Amendement budgétaire : Neutralisation de l'inflation 2024 dans la perception des centimes additionnels au précompte immobilier.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 27 de l'ordre du jour (document 23-24/AB/06).

L'amendement budgétaire a été retiré par son auteur au vu des explications et informations données en cinquième Commission.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Document 23-24/AB/07 : Amendement budgétaire : Développement du réseau points nœuds.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour (document 23-24/AB/07).

L'amendement budgétaire a été également retiré par son auteur au vu des explications et informations données en cinquième Commission.

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale (de son banc).- L'amendement a été retiré par le groupe, pas que par l'auteur !

M. LE PRESIDENT.- Par le groupe de l'auteur si tu préfères.

Voilà ! Je rappelle quand même que chaque fois qu'il y a un amendement budgétaire, il a été rappelé encore en Bureau que l'auteur de l'amendement peut participer bien entendu à toutes les Commissions.

C'est aussi dans un autre petit registre qui s'appelle R.O.I., que vous pouvez aussi prendre comme livre de chevet.

(Rire)

SEANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2024

Je clos la discussion générale à ce sujet !

VII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023.

M. LE PRESIDENT.- Point 29 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine réunion du Conseil provincial aura lieu le jeudi 22 février 2024 à 16H30.

La réunion publique est levée à 17H40'.

IX.- SEANCE A HUIS CLOS

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Mesdames et Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.